

7^e RALLYE DE LORRAINE VHC

Coupe de France des rallyes (coefficient 2)

20, 21 et 22 septembre 2019

Ce règlement particulier complète : les règlements FFSA et Les règles spécifiques VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 8 juillet 2019.

Ouverture des engagements : Lundi 8 juillet 2019.

Clôture des engagements : Lundi 9 septembre 2019.

Parution et distribution du carnet d'itinéraire :

Samedi 14 septembre 2019 de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h00 et dimanche 15 septembre 2019 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h00

Vendredi 20 septembre 2019 de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h00.

Pièces autos Baccarat, 23 Rue Adrien Michaut, 54120 BACCARAT.

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 14 septembre 2019 de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30 et dimanche 15 septembre 2019 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30

Vendredi 20 septembre 2019 de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30.

Vérifications des documents le :

Vendredi 20 septembre 2019 de 14h30 à 18h00 Lieu : Route de Gelacourt, 54120 Baccarat.

Vérifications des voitures le :

Vendredi 20 septembre 2019 de 14h45 à 18h15 Lieu : Garage BERTIN, 14 route de Nancy 54120 Baccarat.

Heure de mise en place du parc de départ le :

Vendredi 20 septembre 2019 à l'issue des vérifications techniques, parking Salle des Fêtes de Baccarat.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :

Vendredi 20 septembre 2019 à 17h00 Lieu : Salle des fêtes, Avenue de la Chapelle, 54120 Baccarat.

Publication des équipages admis au départ le :

Vendredi 20 septembre 2019 à 18h45, panneau d'affichage, Salle des fêtes, Avenue de la Chapelle, 54120 Baccarat.

Publication des heures et ordres de départ de la 1^{ère} étape :

Vendredi 20 septembre 2019 à 19h00, panneau d'affichage, Salle des fêtes, Avenue de la Chapelle, 54120 Baccarat.

Départ de la 1^{ère} étape :

Samedi 21 septembre 2019 à, 9h45, parc fermé, place du marché, Avenue de la Chapelle, 54120 Baccarat.

Panneau d'affichage, place du marché, Avenue de la Chapelle, 54120 Baccarat.

Arrivée de la 1^{ère} étape :

Samedi 21 septembre 2019 à partie de 21h31, place du marché, Avenue de la Chapelle, 54120 Baccarat.

Publication des résultats partiels et des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape:

Samedi 21 septembre 2019 à 24h.

Départ de la 2^{ème} étape :

Dimanche 22 septembre 2019 à, 8h45, Salle des fêtes, Avenue de la Chapelle, 54120 Baccarat.

Arrivée de la 2^{ème} étape :

Dimanche 22 septembre 2019 à, 15h57, parc fermé, place Carnot, 54000 NANCY.

Vérification finale le :

Dimanche 22 septembre 2019, centre contrôle technique ACL, Boulevard Louis Barthou, 54500 Vandœuvre-lès-Nancy.

Publication des résultats du rallye :

30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé d'arrivée.
Panneau d'affichage, place Carnot, 54000 NANCY

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Remise des prix le :

Dimanche 22 septembre 2019, sur le podium d'arrivée, dès l'arrivée de la première voiture.

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N°569.....
DATE 29/07/2019
Handwritten signature and initials

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Lorrain, en qualité d'organisateur Administratif et Technique, organisent les 20, 21 et 22 septembre 2019, le 7^{ème} rallye National de Lorraine VHC, participation étrangère autorisée.

Cette épreuve sera doublée d'un rallye d'un rallye Vhrs.

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la ligue Grand Est du Sport Automobile sous le N° ... et par la FFSA sous le visa N°

Comité d'Organisation

Président : **Jean René DUBOIS**

Membres : **Les membres de l'Asac Lorrain.**

Secrétariat du rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**

Téléphone : **0975 05 68 54** Port. : **06 20 30 21 05**

Site internet. : **www.asaclorrain.eu** Email. : **asac.comite@wanadoo.fr**

Permanence du Rallye :

1^{ère} étape : Salle des fêtes, Avenue de la Chapelle, 54120 Baccarat.

2^{ème} étape : Salle des fêtes, Avenue de la Chapelle, 54120 Baccarat.

Organisateur technique

Nom : **Asac Lorrain**

Président : **Jean René DUBOIS**

Secrétariat du rallye: **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**

Téléphone : **0975 05 68 54** Port. : **06 07 09 00 54**

« Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA ».

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom Prénom	N° de Licence
Observateur FFSA	FREVILLE Serge	
Président du Collège	JUNG JACKY	72
Membre du Collège	LATOUCHE Marie Line	
Membre du Collège	COTTET PATRICE	8012
Secrétaire de Collège	PECCAUD MICHELE	2309
Directeur de course Général	HAZARD JAN-HUG	1505
Directeur de course Adjoint Pc	MADER Franck	187164
Directeur de Course Vhrs	LEUVREY JEAN-CLAUDE	88

Directeur de course Es au Pc Adjoint Rallye 2	MASSON-EHLINGER JACQUELINE	183132
Directeur de course Es au Pc	ESLINGER JEAN-MARIE	168503
Directeur de course Es au Pc	SINGER Jean	164561
Directeur de course en Es	ANGELMANN ALAIN	214977
Directeur de course en Es	LEONATE MICHEL	12844
Directeur de course en Es	SICHLER JEAN-JACQUES	17673
Directeur de course en Es	BLONDEL Serge	192216
Relation Concurrents	ANGELMANN JOCELYNE	233639
Relation Concurrents	HORALA Gilbert	12674
Médecin Chef	DIDELOT JEAN-PAUL	6378
Médecin en Es	EHLINGER JEAN-CLAUDE	236682
Médecin en Es	WIEDENKELLER MICHEL	146262
Responsable Sécurité Autorité	DUBOIS JEAN-RENE	3437
Responsable Commissaires Technique	FOURNIERE Bernard	12823
Commissaire Technique	LORRAIN MICHEL	105082
Commissaire Technique	DERCHE DENIS	33547
Commissaire Technique	PROTOIS GERARD	1906
Commissaire Technique	BULLIER Serge	19678
Commissaire Technique :VHC et resp rallye 2	TENA EMILE	124058
Chronométrateur	CARCHON GERARD	211678
Chronométrateur	GIETZENDANNER NANCY	220615
Chronométrateur	STOCKLE Christophe	240979
Chronométrateur	SICHLER Anaïs	258283
Chronométrateur	FRANCHI FRANCOISE	214894
Chronométrateur	GERMAIN Christian	12893
Chronométrateur	LC Chrono MALGRAS	
Juge de Fait	NOIRANT Maurice	230011
Responsable Presse	BOURGUIGNON Maxime	245620
Responsable Administratif	PEUREUX Odile	11716
Responsable implantation	LECOMTE LAURENT	19534
Responsable Commissaires	GEORGEL YOANN	245976
Responsable Parc de regroupement	VERMULEN Franck	28207
Voiture Tricolore	ROMBOURG FRANCIS	34694
Voiture Info/Sono	SERNAGLIA Joëlle	56895
Voiture Info/Sono	VARREY ERIC	50418
Voiture Damier	WAMBACH JEAN	3030

1.2P. ELIGIBILITE

Le 8^e Rallye National de Lorraine Vhc compte pour la Coupe de France des rallye 2020 coef.2 et le championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2019.

1.3P. VERIFICATIONS

Les concurrents engagés consulteront à partir du lundi 16 septembre, l'heure de convocation aux vérifications administratives, sur le Web : www.asaclorrain.eu.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. **DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au « 8^{ème} Rallye National de Lorraine Vhc » doit adresser au secrétariat du rallye, Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.

la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le **Lundi 9 septembre 2019 à minuit (cachet de la poste faisant foi)**.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **10voitures Maxi**, (135 maxi avec le rallye Vhc et Vhrs)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **590€**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **1180 €**
- équipage complet Asac Lorrain, Asa Nancy et plus de 150 kms du départ : 550€

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque établi à l'ordre de l'A.S.A.C. LORRAIN).

Les chèques seront encaissés à partir du mardi 19 septembre.

La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail.

Les forfaits devront être déclarés obligatoirement PAR ECRIT au siège de l'ASA ou par mail à : **asac.comite@wanadoo.fr**.

En cas de non présentation, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

La retenue sera de : 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye et de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Pour les personnes non excusés et non présentés aux vérifications administratives, l'intégralité de l'engagement sera retenue. Merci de votre compréhension.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES

Conforme aux règles spécifiques VHC 2019 et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée dans les lieux définis dans le road book.

4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,
- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions. Les commissaires y seront également habilités.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité sera conservé par l'organisateur.

- 2^{ème} infraction : Disqualification.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 64^e Rallye de Lorraine représente un parcours de **464,98km**

Il est divisé en 2 étapes et 6 sections.

Il comporte 11 épreuves spéciales d'une longueur totale de **140,74 km (30,26%)**

1er étape :

ES 1-3-5-7 « Montigny » 13,84 km,

ES 2-4 « Pierre Percée» 14,40 km,

ES 6 « Baccarat » 2,22 km,

Soit, 86,36 km d'Es.

2e étape :

ES 8-10 « Remenonville Landecourd » 15 km

ES 9-11 « Loromontzey » 12.18 km

soit, 54,36 km d'Es.

6.1P. Doublure

Rallye de doublure VHC.

6.2. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 14 septembre 2019 de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h00.

Dimanche 15 septembre 2019 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h00

Vendredi 20 septembre 2019 de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h00.

Le nombre de passages autorisés dans chaque es et de **3, des contrôles seront effectués.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

Samedi 14 septembre 2019 de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30.

Dimanche 15 septembre 2019 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30

Vendredi 20 septembre 2019 de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30

Lieu : Pièces autos Baccarat 23 Rue Adrien Michaut, 54120 BACCARAT.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON / RALLYE 2

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes : « avoir signifié par écrit* à un chargé des relations avec les concurrents

(à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye ; ▪ avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier. * NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la Direction de Course, AU PLUS TARD, au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés. Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté : ▪ pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes, ▪ pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures. Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ et arrivée). Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs. - 33-
REGLEMENT STANDARD DES RALLYES 201 9 Le Collège des Commissaires Sportifs pourra modifier cette méthode de classement : ▪ pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA, ▪ pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape. En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC.

Les prix aux concurrents seront distribués :

SCRATCH	1er	1 coupe
	2ème	1 coupe
	3ème	1 coupe

1 coupe au 1er Equipage Féminin

La remise des prix se déroulera le dimanche 22 septembre 2019 sur le Podium, avant l'entrée en parc fermé final.